

Commune de Marcilly-en-Beauce 41100

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**PV n° 9
Séance du
23.11.2023**

L'an deux mil vingt-trois le vingt-trois novembre à 19 heures, le Conseil Municipal s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la Présidence de Madame SAUVE Marie-Christine, Maire

Présents : Mesdames SAUVE Marie-Christine, GABLIER Valérie, AILLOUD Nathalie, MARTINS M-Isabel
Messieurs CAPELLE Yves, FICHEPAIN Sébastien, BERTIN Josceran, DELERUE Franck, DUBOIS Jérôme

Procurations : De I. FISSEAU à N. Ailloud,

Absents excusés : FISSEAU Isabelle, ARNOULT Lucienne

Absents :

Nommé(e) secrétaire : GABLIER Valérie

En exercice : 11
Présents : 9
Votants : 10

Date convocation 17 novembre 2023

ORDRE DU JOUR

	Numéro de délibération
• Travaux église Saint-Pierre – collecte de dons par la fondation du patrimoine	DEL.2023-47

DEL.2023-47: TRAVAUX EGLISE SAINT-PIERRE – COLLECTE DE DONS PAR LA FONDATION DU PATRIMOINE

Dans le cadre de la recherche de financement pour les travaux de réfection des voute et charpente de l'Eglise Saint-Pierre Madame la Maire expose au Conseil Municipal qu'il est possible de déposer une demande de soutien, sous forme de collecte de dons, auprès de la Fondation du Patrimoine.

Cette fondation, sise 153 bis avenue Charles de Gaulle à Neuilly-sur-Seine, reconnue d'utilité publique, a pour vocation la protection et la valorisation du patrimoine.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal de la Commune de Marcilly-en-Beauce à l'unanimité

AUTORISE

- Madame la Maire à solliciter une subvention, via une collecte de dons, auprès de la Fondation du Patrimoine pour la réfection de la voute et des charpentes de l'église Saint-Pierre de Marcilly-en-Beauce,
- Madame la Maire à signer la convention définissant les modalités de ce partenariat avec la Fondation du Patrimoine et tout document afférant à ce dossier.